



	Mont de Eau Agglo	Délibération	
	Conseil d'administration Séance du 19 juin 2025	N° DEL-25-06-01	7.1.3 Tarifs des services publics
Incitation aux économies d'eau : Suppression du tarif professionnel			

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 19 juin, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le mardi 10 juin 2025, s'est rassemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Bernard KRUYNSKI Vice-Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Bernard KRUYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
 Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
 Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire
 Madame Chantal PLANCHENAUULT Conseillère Communautaire
 Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire
 Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
 Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal
 Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal
 Monsieur Didier LARTIGUE Conseiller Municipal suppléant
 Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert
 Madame Dixna BOULEGUE Membre expert
 Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
 Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Excusés :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire
 Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire
 Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire
 Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire
 Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire
 Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire
 Madame Nathalie BOIARDI Membre du bureau Communautaire représentée par Monsieur Thomas DASTUGUES
 Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire représenté par Monsieur Didier LARTIGUE
 Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert



Objet : Incitation aux économies d'eau : Suppression du tarif professionnel

Rapporteur : Monsieur Bernard KRUYNSKI

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.210-1 et suivant qui disposent le principe général d'une gestion équilibrée des ressources en eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Régie Mont De Eau en vigueur,

Vu la décision n° 2014/12/0118 en date du 11 décembre 2024, prise par Madame le Maire, adoptant le tarif appliqué aux professionnels,

Considérant que toute collectivité productrice d'un service public doit appliquer - à service égal - un même tarif pour l'ensemble des usagers du territoire au regard des principes d'égal accès au service public et d'égalité de traitement des usagers des services publics.

Considérant l'importance de sensibiliser tous les usagers, y compris les professionnels, à la nécessité de réduire leur consommation d'eau,

Considérant la volonté de simplifier la structure tarifaire pour encourager les économies d'eau et promouvoir une gestion plus équitable de cette ressource.

Entendu le rapport de présentation,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide la suppression du tarif professionnel de l'eau pour l'ensemble des abonnés concernés.

Article 2 : Précise que les abonnés professionnels concernés seront informés de cette décision.

Article 3 : Indique que ces dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2026.

Article 4 : Autorise le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Article 5 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulbos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le vendredi 20 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal

Monsieur Charles DAYOT,

Président du conseil d'administration
de Mont de Eau Agglo



Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 040-924781818-20250620-DEL_25_06_01-DE

